



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bicentenaire de la revolution francaise : Paris

Question écrite n° 15591

Texte de la question

M Bernard Pons appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les difficultes que connait le syndicat independant des artistes-interpretes en matiere de communication avec la mission du bicentenaire de la Revolution francaise et de la Declaration des droits de l'homme et du citoyen. Depuis decembre 1988, il a demande qu'une delegation de son conseil syndical soit recue par le president de la mission. Il n'a pu obtenir que le 6 avril dernier une audience du directeur de cabinet de celui-ci. Malgre une correspondance abondante, il lui a ete impossible d'obtenir des documents dont la communication ne doit pourtant poser aucun probleme : 1o la liste nominative actualisee des membres des deux comites definis a l'article 5 du decret no 86-1034 du 15 septembre 1986 ; 2o l'arrete designant le secretaire general aupres de M Jean-Noel Jeanneney ; 3o le detail des credits et dotations ministeriels attribues a la mission depuis sa creation. A la suite de l'entretien qu'il a fini par obtenir le 6 avril dernier du directeur de cabinet du president, il a demande des details sur des projets precis relatifs a la celebration du bicentenaire. Il n'a pu obtenir qu'une reponse partielle par telephone. En ce qui concerne le budget d'intervention de la mission, le meme directeur de cabinet lui a simplement fait savoir que celui-ci s'elevait a 270 millions de francs et que le detail en serait d'abord porte a la connaissance, a la fin de notre exercice, des organismes qui nous controlent, comme de la representation parlementaire. Ce desir de ne pas pratiquer la transparence, a l'egard en particulier d'un organisme interesse aux actions menees par la mission, puisqu'il regroupe des artistes-interpretes, apparait comme extremement regrettable et ne correspondant pas a l'esprit qui devrait animer ceux dont la responsabilite est de commemorer la naissance de pratiques democratiques dans notre pays. De meme, le syndicat en cause n'a pas obtenu de reponse a une demande datant de plusieurs mois et par laquelle il souhaitait avoir des precisions sur les conditions d'emploi des artistes engages sous l'egide directe de la mission, par exemple dans le cadre des celebrations du 14 Juillet ou de Tuileries 89. Il lui demande quelle est sa position a l'egard de cette conception des relations entre la mission du bicentenaire, emanation des pouvoirs publics, et un groupe de citoyens directement interesses aux actions qu'elle mene. Il souhaiterait qu'il intervienne pour que la mission du bicentenaire soit plus accueillante aux renseignements qui lui sont demandes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire rappelle a l'honorable parlementaire que toutes les informations concernant le budget et les orientations de la mission du Bicentenaire ont ete rendues publiques, et tous les journalistes comme les professionnels qui s'adressent a la mission du Bicentenaire obtiennent les renseignements souhaites. Dans le cas particulier du syndicat independant des artistes-interpretes, il a ete verifie que, lors de la reunion qui s'est tenue a la mission du Bicentenaire le 6 avril et dans les jours qui ont suivi, les documents souhaites on ete remis et que, par la suite, les responsables de la mission du Bicentenaire ont toujours fourni les renseignements qui etaient sollicites par telephone et suivi les cas litigieux signales par cette organisation. Compte tenu de la charge assuree par la petite equipe de la mission du Bicentenaire et de l'extreme modestie de ses moyens administratifs, son comportement a l'egard de tres nombreux interlocuteurs qui l'ont legitiment sollicitee ne parait donc pas

pouvoir équitablement être mis en cause.

Données clés

Auteur : [M. Pons Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15591

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3115